

Comment accompagnons-nous votre enfant ?

DEVOIRS FAITS AU COLLÈGE

C'est parti !

LES DEVOIRS À LA MAISON, CE N'EST PAS TOUJOURS SIMPLE...



AVEC DEVOIRS FAITS, ON PROGRESSE DE JOUR EN JOUR !



DEVOIRS FAITS

c'est



POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Ministère de l'Éducation nationale - novembre 2017

Le lien avec le Professeur Principal

Le PP est le « responsable » de la classe de votre enfant.

Il suit les résultats des élèves, aide à leur orientation, s'assure que tout se passe bien dans la classe.

Il est votre référent pour tout ce qui concerne la scolarité et l'orientation de votre enfant.

Il est chargé de proposer à l'élève, en accord avec l'équipe pédagogique, les objectifs pédagogiques et les moyens permettant l'élaboration et la réalisation de son projet personnel.

Il assure la coordination de l'équipe et fait régulièrement la synthèse de la situation.

Le professeur principal reçoit les parents sur rendez vous.

Vous entrez en relation avec lui par le biais du carnet de correspondance, ou Pronote qui est l'outil de communication avec les familles.

Élèves et parents ne doivent pas hésiter à le rencontrer en cas de questions ou de difficultés

N'hésitez jamais à le rencontrer.

Ne tardez jamais s'il vous sollicite.

L'accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé est destiné à soutenir et à améliorer les compétences et les connaissances des élèves, dans la classe.

Il s'inscrit dans le cadre général de l'accompagnement pédagogique, qui vise à l'inclusion scolaire de tous les enfants et cherche à soutenir leur capacité à apprendre et à progresser.

L'accompagnement pédagogique

Démarche mise en œuvre par les équipes pédagogiques pour assurer à chaque élève une prise en compte de ses besoins et de ses capacités, dans le but de lui permettre de progresser au mieux dans ses apprentissages.

L'accompagnement pédagogique s'inscrit dans le cadre général et collectif des enseignements dispensés, en classe entière ou en groupes, à l'ensemble des élèves. Cet accompagnement suppose une personnalisation des enseignements qui prend notamment la forme de la diversification et de la différenciation.

Comment votre enfant est évalué au collège ?

LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerne les élèves âgés de 6 à 16 ans. Il identifie les connaissances et les compétences indispensables qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. Ce nouveau socle entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2016.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Pour consulter l'intégralité du texte : décret n° 2015-372 du 31 mars 2015, publié au B.O. EN n° 17 du 23 avril 2015

L'évaluation par compétences

Chaque discipline évalue les élèves par compétences et par là même alimente l'évaluation du socle commun. On distingue :
 Des compétences disciplinaires spécifiques à chaque discipline.
 Des compétences transversales non disciplinaires : les compétences sociales et civiques, l'autonomie et l'initiative ;
 Des compétences transversales pluridisciplinaires dans les domaines de la maîtrise de la langue, de la culture scientifique et de la culture humaniste, Les compétences transversales sont évaluées par tous les membres de l'équipe éducative

Les évaluations nationales de 6ème

Elle répond à trois objectifs
 Permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'informations relatives au niveau de maîtrise des élèves à leur entrée au collège en français et en mathématiques,
 Mettre à disposition des équipes une aide au pilotage pédagogique des réseaux écoles-collège, Enrichir les outils de pilotage académique grâce aux informations fournies par des évaluations standardisées sur tout le territoire

Elles se déroulent en deux séquences de 50 minutes chacune (10 minutes de préparation et 50 minutes de passation) en français comme en mathématiques. La passation se fait entièrement sur support numérique à partir d'une plateforme en ligne. Chaque élève reçoit une fiche de restitution individuelle. Les parents sont informés des résultats de leur enfant et de l'intérêt de cette évaluation afin d'offrir un enseignement personnalisé adapté aux besoins de chaque élève.

Les conseils de classe

À l'issue de l'élection des représentants des parents d'élèves, les associations désignent des représentants dans les conseils de classe qui siègeront lors des 3 séances annuelles destinées à faire le bilan pédagogique pour la classe et les élèves.

Les bilans périodiques

À chaque fin de période d'évaluation, un bilan périodique avec une évaluation par matière sera disponible dans Pronote. Il pourra vous être remis en mains propres lors des réunions parents-professeurs afin de vous informer individuellement et rechercher des solutions de progrès.

Le bilan de fin de cycle 3

En fin d'année un bilan de fin de cycle vous informera du degré de maîtrise des 8 composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture de votre enfant. Le bilan de fin de cycle 1 et 2 réalisé en primaire est disponible sur le LSU (Livret Scolaire Unique). Il rend compte de son avancée dans les programmes scolaires conçus par cycle de 3 ans : des cycles qui donnent le temps de mieux apprendre. Il est accessible en ligne, via Osé